

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 décembre 2025

PROTÉGER LA SANTÉ MENTALE DES AGRICULTRICES ET DES AGRICULTEURS - (N° 2023)

Adopté

N° AS32

AMENDEMENT

présenté par
M. Simion, rapporteur

ARTICLE PREMIER

Rédiger ainsi l'alinéa 3 :

« Prévention du mal-être et du risque suicidaire dans le monde agricole ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.